

Communiqué de presse

Un programme gouvernemental sous le signe du développement durable ... et de la crise

Le 29 juillet 2009, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des députés la déclaration sur le programme gouvernemental.

Le programme gouvernemental s'inscrit dans un contexte économique des plus difficiles. La crise financière d'abord, puis la crise de l'économie et, dans son sillage, la crise de l'emploi n'ont pas épargné l'économie luxembourgeoise. Nombreux sont les secteurs qui souffrent de l'effondrement des marchés, l'utilisation des capacités de production étant au plus bas. Les perspectives d'avenir restent incertaines et il serait hâtif et erroné de parler d'un retour à la normale. Dans ce contexte, la Fedil salue l'intention du gouvernement de transposer intégralement les mesures faisant partie du paquet de conjoncture ficelé début 2009 et s'inscrivant dans le cadre d'une politique budgétaire anticyclique pour ainsi permettre de compenser une demande privée partiellement défailtante et de combler certains retards en matière de réalisation d'infrastructures publiques.

Au-delà de la gestion de la crise, qui mérite évidemment une attention particulière de la part du nouveau gouvernement, le Premier ministre a souligné que la politique gouvernementale, pour la période 2009-2014, sera placée sous le signe du développement durable qui doit viser non seulement le social et l'écologique, mais aussi l'économique. Ainsi, le Premier ministre a-t-il déclaré qu'« *il n'y a pas de développement durable sans développement économique durable. Et une économie ne peut se développer durablement que si elle est compétitive et si elle reste compétitive* ».

Afin d'atteindre l'objectif de maintenir, voire d'améliorer la compétitivité des entreprises et, en général, la compétitivité de l'économie, le gouvernement se propose, entre autres, de réduire, à terme, à 25% la charge fiscale pesant sur les entreprises, de continuer à promouvoir les efforts en matière de R&D, de concevoir une politique énergétique dans le respect de l'objectif de l'amélioration de la compétitivité ainsi que de donner un nouvel élan à la politique de promotion des exportations et de prospection économique.

S'inscrit également, dans ce contexte, l'annonce du Premier ministre de faire de la simplification administrative un atout pour promouvoir l'investissement et, par-là, l'emploi. La décision de regrouper, au niveau des portefeuilles ministériels, plusieurs compétences pour rendre l'action gouvernementale plus cohérente, est expressément saluée par la Fedil, tout comme la décision de rattacher la responsabilité du dossier de la simplification administrative aux compétences gérées directement par le Premier ministre. Encore faudra-t-il que les mesures annoncées concernant, notamment, les lois relatives à l'aménagement communal, aux établissements classés ou encore aux marchés publics, puissent avoir un effet accélérateur sur les projets d'investissements publics et privés.

Plus la crise se prolonge, plus elle aura un impact sur l'emploi. Le nombre des demandeurs d'emploi tout comme le nombre des entreprises obligées de recourir au chômage partiel a atteint un niveau record. Mais le marché de l'emploi ne souffre cependant pas seulement des effets de la crise. Il souffre aussi de l'inadéquation entre offre et demande de travail, des rigidités qui caractérisent les relations de travail, du manque de flexibilité de l'organisation du travail ou encore le coût du travail. Il souffre encore de l'inégalité des conditions de rémunérations et de travail entre, d'un côté, les salariés travaillant dans le secteur de l'économie privée et, de l'autre côté, les salariés et fonctionnaires du secteur public et assimilé. Si la Fedil salue expressément la volonté du gouvernement d'ajuster les salaires de départ appliqués dans le secteur public à ceux du secteur privé, elle doit toutefois faire part de sa déception quant à l'absence de toute volonté de procéder à d'autres réformes tout aussi indispensables en faveur d'un meilleur fonctionnement du marché du travail et d'une responsabilisation des employeurs et des salariés dans les efforts de maintien dans l'emploi.

Eu égard au fait que la crise économique continuera à produire ses effets au courant des années à venir, aussi et surtout au niveau des finances publiques, le gouvernement a décidé d'opérer, dès maintenant, une politique budgétaire des plus prudentes basée sur le principe de « l'utile et le nécessaire ». Il s'agit de réduire le train de vie de l'Etat et, en matière de dépenses d'investissements, de concentrer les moyens budgétaires disponibles sur les projets dans l'intérêt du développement économique.

Le retour à l'équilibre budgétaire passe nécessairement par une série de réformes en matière de politique sociale alors que les dépenses à finalité sociale pèsent trop lourdement dans le budget de l'Etat. Ainsi, le gouvernement a-t-il annoncé d'opérer une plus grande sélectivité en matière de politique sociale et de s'attaquer, finalement, à l'important dossier de la réforme du système des pensions. A en croire le Premier ministre, le dossier devrait être bouclé avant la fin de la mi-législature. Dans l'optique de la Fedil, qui souscrit aux propositions faites à cet égard par le Premier ministre, le financement à long terme de l'assurance pension et, en général, du système très généreux de protection sociale, ne relève cependant pas uniquement du domaine de la responsabilité intergénérationnelle mais constitue également, à travers les charges sociales patronales, un important facteur de la compétitivité des entreprises.

A travers la déclaration gouvernementale, la Fedil reconnaît la volonté du gouvernement de relever les défis de la crise pour remettre l'économie luxembourgeoise sur la voie de la croissance et du rétablissement du plein emploi. Cette volonté doit trouver son reflet dans la mise en œuvre de réformes structurelles dans les domaines des finances publiques ou encore de la sécurité sociale. Elle présuppose un dialogue constructif de la part de toutes les parties impliquées, notamment les décideurs politiques et les partenaires sociaux.

Luxembourg, le 30 juillet 2009